

## AIDE-MÉMOIRE SAISINE

### RÉVISION DU LOYER

(Loi 89-462 du 6 juillet 1989 - article 17-1)

#### **OBJET**

-Révision du loyer (la commission est incompétente pour les litiges relatifs aux loyers dans le parc social).

#### **SAISINE DE LA COMMISSION PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

-Soit par le locataire ;

-Soit par le bailleur (propriétaire ou usufruitier).

#### **PIÈCES UTILES AU DOSSIER**

-Correspondance de saisine (formulaire ou lettre) :

-exposant l'objet du différend, les sujets contestés et ce que vous attendez de l'intervention de la commission ;

-indiquant votre nom, votre qualité et votre adresse ainsi que ceux du défendeur de même que l'adresse du logement objet du différend ;

-Copie intégrale & lisible du bail originel et s'ils existent, des baux de renouvellement et des avenants afférents ;

-Le cas échéant, s'il s'agit d'un logement conventionné, copie de la convention ;

-Si elle existe, copie de la demande d'indexation annuelle du loyer ;

-S'ils existent, copie des échanges de correspondances entre les parties concernant le différend.

**ADRESSE DE LA COMMISSION DE CONCILIATION**

D.D.C.S.P.P. Ardèche  
Politiques Sociales & Logement  
Secrétariat Commission Départementale de Conciliation  
Boîte postale 730  
07007 PRIVAS CEDEX  
Téléphone 04.75.66.53.00